

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE LACOUR DE VISA

Séance du 14 juin 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le quatorze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VIALARET Francis, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames CAPIAUX, NOYER, PETIT et ROUCHY.  
Messieurs FOURNIE, GARRET, GLADINE et MORENO POUX, REBEL.

Date de convocation : 7 juin 2021  
Nombre de membres en exercice : 11

Secrétaire de séance : Monsieur GARRET Guillaume.

**PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE  
PHOTOVOLTAÏQUE PAR LA SOCIÉTÉ « VALECO ».**

Monsieur le Maire ou la société VALECO présente devant le conseil municipal le projet envisagé par la société VALECO à savoir : la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit Taurou sur la Commune de Lacour, Département du Tarn-et-Garonne.

Ce projet photovoltaïque porte sur environ 11 hectares pour une puissance de l'ordre de 12 MWc.

La société VALECO est présente sur toute la chaîne d'un projet énergétique : développement, construction et exploitation, avec engagement de démantèlement de ses centrales en fin de cycle.

Les études qui ont été réalisées par la société VALECO confirment la faisabilité d'une centrale photovoltaïque sur le territoire envisagé.

Un tel projet s'intègre directement dans le cadre de la Stratégie française pour l'énergie et le climat ayant pour objectif la neutralité carbone en 2050.

La société VALECO sollicite donc la commune en ce sens.

**Considérant** le profil de la société VALECO, ses références et sa capacité à mener à bien ce type de projet ;

AR PREFECTURE

082-218200848-20210614-2021\_019-DE  
Regu le 05/07/2021

**Considérant** la compatibilité du site étudié par la société VALECO avec l'implantation d'une centrale photovoltaïque sous réserve du respect des contraintes locales ;

**Considérant** les engagements pris par la société VALECO auprès du Conseil Municipal ;

**Considérant** les retombées économiques potentielles pouvant bénéficier à la commune.

Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance du dossier.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, par 8 voix Pour, 0 voix Contre et 3 Abstentions ;

#### **Décide**

- De se prononcer favorablement au projet photovoltaïque présenté et autoriser exclusivement la société VALECO à mener toutes les démarches (notamment consultation des services de l'Etat) en vue de la construction de ce projet ;
- D'autoriser la société VALECO à déposer toutes les demandes d'autorisations ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des études, au développement et au montage du projet.

Il est ici rappelé que Monsieur VIALARET, en sa qualité de Maire ne pourra valablement engager la commune de Lacour qu'une fois que la présente délibération sera devenue exécutoire, après dépôt en Préfecture.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Francis VIALARET



La présente délibération peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de sa notification, ou de sa publication et/ou son affichage et de sa transmission ou contrôle de légalité, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.